



# AUX MEMBRES de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Thècle–Saint-Adelphe

## 25 MARS 2017

À la suite du regroupement de la Caisse Desjardins du Centre de Mékinac, de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Thècle–Saint-Adelphe, de la Caisse populaire Desjardins de la Moraine et de la Caisse Desjardins du Sud Des Chenaux, votre nouvelle caisse ajustera ses systèmes informatiques.



**Desjardins**  
Caisse de Mékinac-Des Chenaux



## VOUS POUVEZ ÊTRE RASSURÉS!

### CHÈQUES

Tous les chèques émis suivront leur cheminement normal.

À compter du 29 mars 2017, nous vous recommandons de rapporter tous les chèques que vous aurez en main au nom de la **Caisse populaire Desjardins de Sainte-Thècle–Saint-Adelphe**.

Ceux-ci seront échangés sans frais, dans les six mois suivant la fusion informatique, pour des chèques portant les coordonnées de votre nouvelle caisse.

**Les membres entreprises qui ont besoin de nouveaux chèques, et qui font affaire avec un imprimeur privé, ne doivent pas utiliser le spécimen de chèque disponible sur AccèsD Affaires. Ils doivent absolument nous contacter pour obtenir un nouveau chiffre vérificateur.**

Les membres ayant adhéré au service d'imagerie des chèques par la poste recevront par courrier un relevé de compte spécial auquel seront jointes les images de chèques pour la période du 1<sup>er</sup> au 25 mars 2017 inclusivement. Le service reprendra par la suite comme à l'habitude.

Pour les membres qui utilisent ce service en mode virtuel avec AccèsD et AccèsD Affaires, vos images de chèques demeureront disponibles en format PDF, tout en permettant l'historique de 124 jours. Toutefois, comme à l'habitude, nous vous invitons à télécharger régulièrement ou à imprimer vos images de chèques.

### DÉPÔTS ET RETRAITS DIRECTS

La Caisse a pris les dispositions nécessaires pour que vos transactions habituelles s'effectuent dans votre nouveau compte. Nous conseillons tout de même aux personnes qui utilisent ces services de vérifier si les dépôts et les retraits directs sont bien effectués dans leur compte.

### PAIEMENTS DE FACTURES POSTDATÉS

**À la suite de la fusion informatique du 25 mars 2017, il faut savoir que vous devrez reprogrammer les paiements de factures postdatés que vous avez faits (ex. : taxes municipales, taxes scolaires, etc.), afin qu'ils puissent s'effectuer correctement dans votre compte.**

## LIVRETS

Pour faciliter les transactions des personnes qui détiennent un livret, nous vous invitons à y inscrire vos nouveaux numéros de transit et de folio. Aussi, une mise à jour avant le 25 mars est suggérée. Précisons toutefois qu'aucune information ne sera perdue.

## RELEVÉS DE COMPTE

Les membres qui reçoivent un **relevé de compte papier** verront les numéros de transit et de folio automatiquement modifiés.

Vos **relevés de compte virtuels** seront accessibles pour les 15 mois précédant la fusion informatique. Les membres qui ont des **relevés de compte papier ou virtuels** recevront deux relevés. Un premier pour les transactions faites entre le 1<sup>er</sup> du mois et la date de la fusion informatique et un deuxième couvrant la période entre la fusion et la fin du mois.

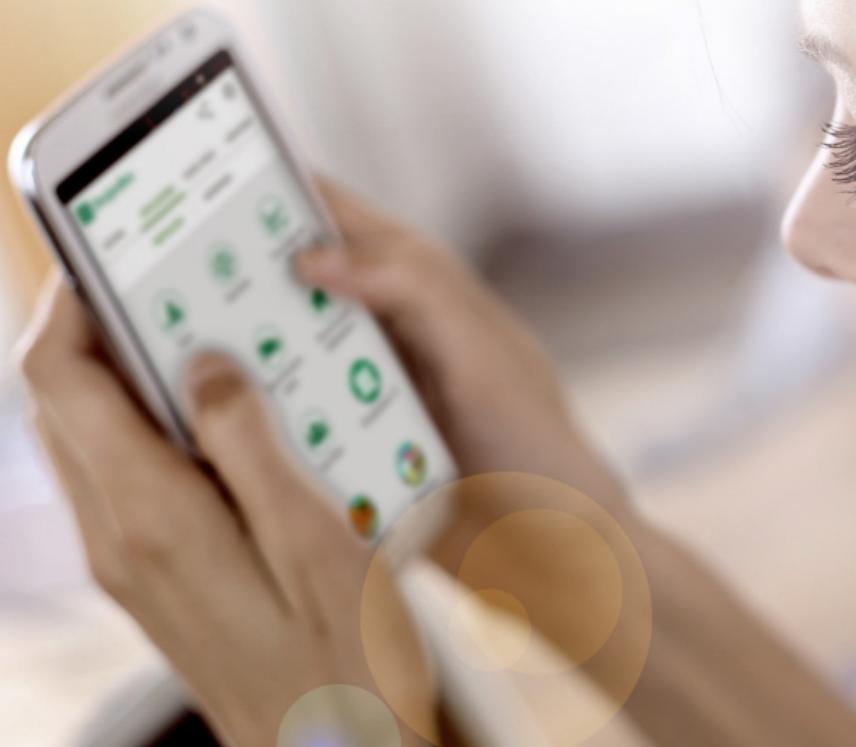
Vous recevrez aussi les relevés reliés à vos investissements, dont le relevé concernant la marge de crédit à l'investissement. **Il est important de conserver ce relevé aux fins d'impôt.**

## ACCÈS DERNIÈRES OPÉRATIONS

À compter du 25 mars 2017, il ne sera pas possible d'effectuer des recherches d'opérations ou de voir vos dernières opérations effectuées avant la fusion, en raison de vos nouveaux numéros de transit et de folio.

## CONCILIATION BANCAIRE

Pour les membres qui effectuent une conciliation bancaire en téléchargeant les données dans un fichier, il serait important d'effectuer cette opération en fin de journée le vendredi 24 mars 2017 pour obtenir les transactions faites depuis votre dernière conciliation bancaire. Par la suite, en fin de mois, vous pourrez faire un deuxième téléchargement pour les transactions qui auront été effectuées après le 25 mars 2017.



## FONDS DE PLACEMENT

Nous tenons à vous informer que vous ne pourrez avoir accès au **relevé de vos Fonds de placement Desjardins ou autres produits enregistrés, tels que valeurs mobilières, Capital régional ou parts permanentes, etc.** sur le site d'AccèsD du 25 au 30 mars 2017.



## CARTES D'ACCÈS DESJARDINS

Votre Carte d'accès Desjardins, mieux connue sous le nom de carte de guichet automatique, continuera d'être valide après le regroupement.

### INTERRUPTION TEMPORAIRE DE SERVICE

Les détenteurs d'une Carte d'accès Desjardins (carte de guichet automatique) émise par la **Caisse populaire Desjardins de Sainte-Thècle-Saint-Adelphe** ne pourront utiliser les guichets automatiques, le paiement direct (chez les marchands) et le service AccèsD :

**du samedi 25 mars 2017, à compter de 17 h 30,  
jusqu'au dimanche 26 mars 2017, vers 10 h.**

**Pour pallier cette interruption temporaire de service, nous vous suggérons d'utiliser la carte de crédit, les chèques ou de faire un retrait dans les jours précédents.**



## NOM DE VOTRE NOUVELLE CAISSE

Vous êtes maintenant membre de la  
**Caisse Desjardins de Mékinac-Des Chenaux**

### TRANSIT DE LA NOUVELLE CAISSE

Le transit de la Caisse sera **10081**.

### NUMÉRO DE FOLIO

Pour les membres dont le numéro de folio n'est pas inclus dans la liste ci-dessous, veuillez noter qu'il n'y aura pas de changement.

Les membres dont le folio est de **423 à 99 999** devront additionner **100 000** à leur folio actuel.

Exemple : **423** devient **100 423**

Les membres dont le folio est de **200 003 à 209 999** devront additionner **10 000** à leur folio actuel.

Exemple : **200 003** devient **210 003**

### DÉTENTEURS DE COMPTES EN DEVISES AMÉRICAINES

Les membres dont le folio est de **800 031 à 800 999** devront additionner **10 000** à leur folio actuel.

Exemple : **800 031** devient **810 031**

Les membres dont le folio est de **820 008 à 821 999** devront additionner **1 000** à leur folio actuel.

Exemple : **820 008** devient **821 008**

Vous aurez donc, **à compter du 25 mars 2017**, un nouveau numéro de transit et un nouveau numéro de folio.

# **ENSEMBLE, NOUS NOUS DONNONS LES MOYENS DE BIEN VOUS SERVIR!**

## **Siège social**

400, rue Notre-Dame  
Saint-Tite (Québec) GOX 3HO  
418 365-7591 ou 1 866 365-7591

## **Centre de services Champlain**

945, rue Notre-Dame  
Champlain (Québec) GOX 1CO  
418 362-2048 ou 1 888 362-2048

## **Centre de services Hérouxville**

1160, rue Saint-Pierre  
Hérouxville (Québec) GOX 1JO  
418 365-7591

## **Centre de services Saint-Adelphe**

601, rue Principale  
Saint-Adelphe (Québec) GOX 2GO  
418 289-2972 ou 1 844 289-2972

## **Centre de services Saint-Maurice**

1470, rue Notre-Dame  
Saint-Maurice (Québec) GOX 2XO  
819 374-3024 ou 1 877 374-3024

## **Centre de services Saint-Narcisse**

371, rue de l'Église  
Saint-Narcisse (Québec) GOX 2YO  
418 328-3349 ou 1 877 374-3024

## **Centre de services Saint-Séverin de Proulxville**

40, rue Saint-François  
Proulxville (Québec) GOX 2BO  
418 365-7591

## **Centre de services Saint-Stanislas**

1300, rue Principale  
Saint-Stanislas (Québec) GOX 3EO  
418 328-3272 ou 1 877 374-3024

## **Centre de services Sainte-Anne-de-la-Pérade**

182, rue Sainte-Anne  
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) GOX 2JO  
418 362-2048 ou 1 888 362-2048

## **Centre de services Sainte-Geneviève-de-Batiscan**

90, rue de l'Église  
Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Québec) GOX 2RO  
418 362-2717

## **Centre de services Sainte-Thècle**

250, rue Masson  
Sainte-Thècle (Québec) GOX 3GO  
418 289-2972 ou 1 844 289-2972



**Desjardins**  
**Caisse de Mékinac-Des Chenaux**